

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

**1<sup>ère</sup> Conférence des directeurs des services des pêches de la CPS**  
*(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 9-13 août 1999)*

## **Document d'information 7**

Original: Français

### **Exposé national de la Nouvelle-Calédonie**



# **EXPOSE NATIONAL DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Avec la mise en place des institutions issues des Accords de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie est entrée en 1999 dans une nouvelle phase de son émancipation avec l'adoption d'un nouveau statut qui lui confère plus d'autonomie et de nouvelles compétences, en particulier s'agissant des ressources de la zone économique, les trois provinces Nord, Sud et Iles Loyauté voyant consacré leurs prérogatives en matière de réglementation de la pêche côtière et se voyant confier la responsabilité de la gestion du domaine public maritime.

Le soutien et l'encadrement du secteur des pêches maritimes en Nouvelle-Calédonie sont assurés par ces quatre collectivités publiques avec leurs services et organismes rattachés qui interviennent suivant les grands axes ci-après :

- la formation professionnelle,
- le suivi des pêches lagonaire et côtière,
- le développement de la pêche au large,
- le soutien à l'aquaculture.

## 1- La formation professionnelle

L'Ecole des Métiers de la Mer (EMM), a été créée par délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie le 14 novembre 1990. C'est un Etablissement Public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Ecole des Métiers de la Mer a pour vocation d'assurer la formation initiale et continue dans le domaine des activités maritimes qu'il s'agisse de la navigation au commerce ou à la pêche maritime, de l'aquaculture, de la sécurité en mer, de la protection de l'environnement marin ou de tout autre domaine ayant un lien avec les activités maritimes.

De 1991, début d'activité de l'école, à 1998, fin de la période des Accords de Matignon, le bilan des activités de formation est le suivant :

- 114 formations de préparation aux examens des Certificats et Brevets de la Marine marchande pour 1219 candidats. Le pourcentage moyen de réussite est de 80% ;
- 234 stages techniques aux métiers de la mer (STIMM), d'une durée moyenne de 40 heures par formation, avec 3 chantiers écoles de construction de bateaux, d'une durée moyenne de 800 heures chacun ont été réalisés en tous lieux de la grande Terre et des Iles Loyauté. 2264 stagiaires ont été formés avec délivrance d'une attestation.

Ceci nous amène au résultat global de 3483 élèves formés pour 384 stages sur huit ans avec en moyenne : 48 stages pour 435 stagiaires par an (29 stages, 322 stagiaires en 1991 / 60 stages et 561 stagiaires en 1998).

Les formations strictement maritimes sont réalisées en conformité avec les nouvelles normes de formation des gens de mer de la convention STCW 95.

La qualité et la diversité, ainsi que le souci de proximité qui est l'apanage de l'Ecole des Métiers de la Mer, permettent de répondre aux demandes exprimées par tous les acteurs du secteur maritime et paramaritime.

L'Ecole est maintenant bien installée dans ses nouveaux locaux, modernes et fonctionnels (simulateur SMDSM et Navigation) avec un personnel compétent et très motivé, conditions indispensables d'un enseignement de qualité.

L'augmentation continue des demandes et des réalisations de formation, année après année, est une preuve que l'Ecole des Métiers de la Mer est devenue un des acteurs reconnu du développement économique du monde maritime calédonien.

La coopération régionale avec notamment la Communauté du Pacifique (CPS) est active et fructueuse. La contribution de l'Ecole des Métiers de la Mer avec le Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes à la réalisation de la partie pratique du stage CPS/NELSON POLYTECNIC depuis trois ans en est une illustration manifeste.

Les projets dans le secteur maritime sont nombreux. La demande en personnel qualifié est sans cesse croissante. Le défi à relever par l'Ecole des Métiers de la Mer dès maintenant est non seulement d'éduquer mais de susciter des vocations de marin.

## 2- Les pêches maritimes

Les dernières données statistiques disponibles pour le secteur des pêches maritimes ont fait l'objet d'un rapport publié fin 1998, portant sur la période 1996-1997.

Ainsi en 1997, les productions se sont globalement élevées à :

- 1660 tonnes pour les poissons
- 45 tonnes pour les crustacés
- 100 tonnes pour les mollusques

Les exportations de bêche de mer ont atteint environ 55 tonnes (poids sec), celles de coquilles de trocas, 125 tonnes.

### 2.1 Pêches lagonaire et côtière

De gros efforts de vulgarisation des techniques de pêche sont prodigués depuis de nombreuses années, à l'attention des pêcheurs artisans qui exploitent les ressources du lagon ou du tombant extérieur du récif.

Ainsi parallèlement aux actions de formation dispensées par l'Ecole des Métiers de la Mer, les maîtres de pêche de la Nouvelle-Calédonie sont intervenus ces dernières années à la demande des provinces dans le cadre de stages de pêche profonde.

De nouveaux dispositifs de concentration de poissons (DCP) ont été également posés par le navire du département des pêches de Nouvelle-Calédonie dénommé "DAR MAD", dans les eaux côtières. Le taux de perte des DCP est toutefois élevé en raison du vandalisme, du mauvais temps ... ou des requins qui sectionnent la ligne de mouillage.

En matière de sécurité, une vaste opération d'équipement de petits navires de pêche professionnelle en postes VHF 25 watts a été entreprise en 1997 sur la base d'un financement par le biais d'un accord de pêche avec le Japon. Ce programme porte sur une centaine de navires qui se voient équipés d'une VHF et d'une antenne destinée à en augmenter la portée après que les pêcheurs concernés ont reçus la formation nécessaire dispensée dans le cadre de stages délocalisés.

## 2-2 La pêche au large

Un projet de base de pêche pour des thoniers-senneurs qui opéreraient à partir de Népoui, port de la province Nord, dans les eaux du Pacifique central sous réserve d'obtention de licences auprès des Etats côtiers concernés, en est au stade des études préliminaires.

Concrètement, depuis 1994, le secteur néo-calédonien de la pêche au large, visant les thons de qualité sashimi s'est développé avec la mise en exploitation d'une flottille de navires de 16 à 24 mètres utilisant la palangre monofilament qui a progressivement supplanté la palangre traditionnelle jusqu'alors utilisée par des thoniers-palangriers congélateurs de 25 à 45 mètres.

Aujourd'hui, l'augmentation de la flottille armée par une entreprise filiale de la province des Iles Loyauté, se poursuit avec la mise en service de palangriers de pêche fraîche, conservant leurs prises sous glace, dont les campagnes sont limitées à 15 jours de mer au maximum. Il y avait 10 navires de ce type en activité fin 1998, et encore un palangrier congélateur, quatre nouvelles unités de 20 mètres étant attendues d'ici à la fin 1999.

Dans le domaine scientifique, le programme ZoNéCo d'exploration et d'évaluation des ressources de la zone économique de Nouvelle-Calédonie a permis un levé bathymétrique d'une grande partie des eaux calédoniennes. Ont été par ailleurs réalisées les synthèses et une première analyse des données relatives à la pêche au large et à la pêche profonde.

Afin de compléter son domaine d'intervention, il a été décidé en 1998, que le programme s'intéresserait désormais également aux zones lagunaires qui feront l'objet, sur la période 2000-2004, d'études particulières.

## 3- Les cultures marines

L'aquaculture néo-calédonienne de crevettes de mer a dépassé pour la première fois en 1997, les 1000 tonnes de production après avoir su surmonter les difficultés liées aux mortalités massives enregistrées dans les élevages depuis 1993.

Les agents pathogènes responsables de ces mortalités ont pu être identifiés mais c'est avant tout grâce à une adaptation des protocoles d'élevage permettant d'éviter une trop grande charge des bassins pendant la période critique (intersaison avril - mai), que les fermes ont pu dépasser ce seuil des 1000 tonnes annuelles.

Celles-ci sont composées principalement de fermes dites industrielles mais pourraient se développer dans les années à venir, des unités artisanales constituées d'un nombre limité de bassins par ferme, représentant un investissement bien moins élevé.

Outre les crevettes, la Nouvelle-Calédonie mène depuis plusieurs années avec l'aide de l'IFREMER, des études de faisabilité d'aquaculture concernant les bécards et une espèce d'huître locale, l'huître de roche. Le programme "bécards" se situe encore à un niveau expérimental de validation des performances de croissance et survie, en fonction des sites et des espèces testées.

Les recherches menées sur l'huître de roche n'ont pas permis pour l'instant, le démarrage d'une activité d'aquaculture en raison principalement des difficultés rencontrées pour obtenir des naissains. On miserait plutôt aujourd'hui sur le développement d'une ostréiculture basée sur des gigas importées de France métropolitaine, au stade de larves. Les premiers résultats sont encourageants mais demandent à être validés sur le long terme.

\*

\*

Comme on peut le constater les chantiers ouverts sont nombreux et diversifiés. L'ampleur des défis à relever est à la mesure des enjeux mais les premiers résultats sont déjà là et le dialogue au niveau régional est bien engagé.

A la veille d'entrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, la Nouvelle-Calédonie est ainsi confiante dans l'avenir du secteur de la pêche dans la zone Pacifique.